

Ordonnance du DFI relative au permis pour l'emploi des fumigants (OPer-Fu)

Modification du 7 novembre 2012

*Le Département fédéral de l'intérieur (DFI)
arrête:*

I

L'ordonnance du DFI du 28 juin 2005 relative au permis pour l'emploi des fumigants¹ est modifiée comme suit:

Art. 1, al. 1, let. a

Abrogée

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} décembre 2012.

7 novembre 2012

Département fédéral de l'intérieur:
Alain Berset

¹ RS 814.812.33

